

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LES PNEUMOCOQUES : N'ATTENDEZ PAS !

13 OCTOBRE 2020

GRIPPE ET COVID

Alors que les indicateurs semblent montrer une recrudescence de l'épidémie de COVID, une autre épidémie devrait toucher prochainement la France : la grippe saisonnière.

Entre la peur d'une saturation des services de santé et les inquiétudes sur une possible pénurie de vaccins, les autorités appellent les personnes vulnérables à se faire vacciner.

Pourquoi se faire vacciner contre la grippe ?

La grippe est souvent considérée comme une maladie peu dangereuse, et c'est le cas la plupart du temps. Cependant, la grippe peut parfois être grave, en particulier chez les personnes vulnérables. Des complications peuvent apparaître, comme une infection pulmonaire (pneumonie) et nécessiter une hospitalisation. La vaccination permet de réduire le risque de contamination et le risque de développer des complications chez les personnes vulnérables.

Par ailleurs, les symptômes de la grippe et de la COVID étant similaires, seul un test PCR permettra d'identifier l'infection responsable. Dans un contexte où la médecine de ville et hospitalière, ainsi que les laboratoires risquent d'être saturés, il est préférable de prévenir les infections grippales saisonnières par la vaccination.

Enfin, la co-infection grippe / COVID pourrait engendrer un risque augmenté de mauvais diagnostic, de complications et donc de décès.

Quand ?

L'épidémie de grippe commence généralement en décembre et se poursuit jusqu'à la fin de l'hiver. Il faut compter 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé. En 2020, la campagne de vaccination commence le 13 octobre. Jusqu'au 30 novembre, les vaccins disponibles en pharmacie sont réservés aux personnes exposées. Après cette date, la vaccination contre la grippe saisonnière sera ouverte à tous. Les autorités redoutent qu'une forte demande cette année n'engendre des pénuries de vaccins, n'attendez donc pas pour vous rendre dans une pharmacie et vous faire vacciner.

- JE VIS AVEC LE **VIH**,
- JE VIS AVEC UNE **HÉPATITE CHRONIQUE (AVEC OU SANS CIRRHOSE)**
- JE SUIS **DIABÉTIQUE**
- J'AI **PLUS DE 65 ANS**
- JE SUIS **ENCEINTE**
- JE SUIS **TRANSPLANTÉ·E**

→ **JE ME VACCINE !**

Comment ?

La HAS recommande la vaccination pour les personnes vulnérables exposées aux risques de complications. Pour ces personnes, dont vous faites partie si vous vivez avec le VIH et/ou une hépatite chronique, la vaccination est gratuite. La plupart d'entre vous recevrez par courrier un bon de prise en charge.

Vous pouvez retirer votre vaccin dans une pharmacie sur simple présentation de ce bon et vous faire vacciner par le·la professionnel·le de votre choix : pharmacien·ne, infirmier·ère, médecin, sage-femme.

Vous êtes une personne à risque et n'avez pas reçu votre bon de prise en charge ? Votre médecin ou sage-femme peut vous en remettre un, ainsi que les infirmier·ères et pharmacien·nes si vous êtes majeur.

A savoir

- La vaccination contre la grippe est particulièrement recommandée **pour les personnes souffrant d'une cirrhose et pour les personnes transplantées du foie.**
- La vaccination contre la grippe ne vous protégera pas d'une contamination par la COVID-19.
- En aucun cas, la vaccination ne peut provoquer la grippe car le vaccin ne contient qu'une fraction inactivée du virus.
- **La vaccination contre la grippe saisonnière est fortement recommandée pour tout·e professionnel·le de santé et tout·e professionnel·le en contact régulier avec des personnes à risque de grippe grave.**
- En cas d'inquiétudes ou questions sur la vaccination en général, parlez-en à votre médecin.

LA VACCINATION CONTRE L'INFECTION A PNEUMOCOQUES

Chez l'adulte, les pneumocoques peuvent être responsables d'infections dans de nombreuses parties du corps dont les enveloppes du cerveau (méningite), le sang (bactériémie) et les poumons (pneumonie). Le risque de survenue d'une infection à pneumocoques est multiplié par 4 en présence d'une pathologie chronique, et peut faire suite à une grippe.

La vaccination contre l'infection à pneumocoques est recommandée pour les personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite chronique. Si vous n'êtes pas vacciné·e, consultez votre médecin. La vaccination consiste en 2 injections de vaccins différents à réaliser avec un intervalle de 2 mois. Il faudra renouveler ce vaccin tous les 5 ans

Pour en savoir plus :

- ameli.fr
- [calendrier et recommandation](#)s vaccinales 2020

**SIGNEZ UNE
RUTURE !**

1 ALLER SUR LE SITE TRT-5.ORG